



2010: année sans accord salarial La vérité des chiffres !

La proposition d'accord salarial n'est pas validée. Seules deux organisations syndicales, dont la CFDT, l'ont signée. Mais les signataires représentant moins de 30% des voix aux dernières élections, cet accord ne s'appliquera pas.

La direction a donc décidé, de manière unilatérale, une augmentation à minima.

Voici deux exemples illustrant la perte de salaire que vont subir les cheminots.

Cas d'un agent de province sur la Position de Rémunération 11, 6ème échelon d'ancienneté et code prime de travail 2 :



Sans application de l'accord salarial pour l'année 2010:

+ 0,5% au 1er avril ; + 0,4% au 1er octobre;

| | Montant Brut |
|---|-------------------|
| Traitement + prime de travail | 23171,21€ |
| Minimum de versement de la Gratification Annuelle d'EXploitation (GAEX) | 140,25€ |
| GRatification de VAcances (GRAVA) | 230,00€ |
| Total Salaire Annuel | 23 541,46€ |



Avec application de l'accord salarial pour l'année 2010:

+ 0,5% au 1er mars ; + 0,4% au 1er octobre; + 10€ de prime de travail versée au 1er juin

| | Montant Brut |
|---|-------------------|
| Traitement + prime de travail | 23260,19€ |
| Minimum de versement de la Gratification Annuelle d'EXploitation (GAEX) | 140,25€ |
| GRatification de VAcances (GRAVA) | 230,00€ |
| Total Salaire Annuel | 23 630,44€ |



Sans application:
de l'accord salarial, ce cheminot perdra près de 90,00€ de salaire en 2010

et sur une année pleine plus de 130€.

Accord salarial 2010



Cas d'un agent de province sur la Position de Rémunération 22,
6ème échelon d'ancienneté et code prime de travail 2 :

Sans application de l'accord salarial pour l'année 2010:

+ 0,5% au 1er avril ; + 0,4% au 1er octobre;

| | Montant Brut |
|---|------------------|
| Traitement + prime de travail | 34126,78€ |
| Minimum de versement de la Gratification Annuelle d'EXploitation (GAEX) | 193,74€ |
| GRatification de VAcances (GRAVA) | 230,00€ |
| Total Salaire Annuel | 34550,52€ |

Avec application de l'accord salarial pour l'année 2010:

+ 0,5% au 1er mars ; + 0,4% au 1er octobre; + 10€ de prime de travail versée au 1er juin

| | Montant Brut |
|---|------------------|
| Traitement + prime de travail | 34220,00€ |
| Minimum de versement de la Gratification Annuelle d'EXploitation (GAEX) | 193,74€ |
| GRatification de VAcances (GRAVA) | 230,00€ |
| Total Salaire Annuel | 34643,74€ |



Sans application :
**de l'accord salarial, ce
cheminot perdra 93€ de
salaire en 2010**

**et sur une année pleine plus
de 130€.**

De plus, les cheminots seront doublement pénalisés car :

- **tous les éléments de majoration salariale de l'accord proposé sont liquidables et comptent donc pour le calcul de la retraite,**
- **et les futures augmentations de salaire seront impactées puisque la base de calcul sera plus faible.**

**A vous de juger :
qui vous fait perdre
de l'argent ?**

